



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.89/4
7 mars 1995

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du comité scientifique
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 3-8 avril 1995

**RECOMMANDATIONS ET BUDGET-PROGRAMME
POUR 1996**

PROPOSITION DU SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I	
<u>RECOMMANDATIONS PROPOSEES</u>	1
A.	
APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE	1
i)	Coordination du programme 1
ii)	Cadre juridique 2
iii)	Révision de la Convention de Barcelone, des Protocoles y relatifs et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) 3
iv)	Développement durable 3
a)	Action 21 pour la Méditerranée 3
b)	Programme d'aménagement côtier (PAC) 4
v)	Information et formation 4
B.	
APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS	5
vi)	Activités concernant les Protocoles tellurique et immersions 5
C.	
SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION EN MEDITERRANEE	10
vii)	Activités de surveillance continue et de recherche (MED POL) 10
D.	
APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE	11
viii)	Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC) 11
E.	
GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE	12
ix)	Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée 12
(a)	Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement-développement en Méditerranée (Plan Bleu-CAR/PB) 12
(b)	Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires-CAR/PAP) 13
(c)	Téledétection de l'environnement (CAR/TDE) 14

	<u>Page</u>
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES	15
x) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée:	15
(a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	15
(b) Sites historiques côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée	16
II <u>BUDGET-PROGRAMME PROPOSE CONCERNANT LES ACTIVITES EN COURS POUR 1996</u>	17
RESUME	18
RESUME DETAILLE	19
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE	21
i) Coordination du programme	21
ii) Cadre juridique	23
iii) Développement durable	24
a) Action 21 pour la Méditerranée	24
b) Programme d'aménagement côtier (PAC)	25
iv) Information et formation	26
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS	27
v) Activités concernant les Protocoles tellurique et immersions	27
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION EN MEDITERRANEE	28
vi) Activités de surveillance continue et de recherche (MED POL)	28
Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités i) à vi)	30
-	
- Unité de coordination, Athènes, Grèce	30
- Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce au programme du PAM	31
- Organisations coopérant au MED POL	32

	<u>Page</u>
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE	33
vii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)	33
Frais de personnel et de fonctionnement	35
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE	36
viii) Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée	36
(a) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement-développement en Méditerranée (Plan Bleu-CAR/PB)	36
- Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement	38
(b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires-CAR/PAP)	39
(c) Télédétection de l'environnement (CAR/TDE)	43
Frais de personnel et de fonctionnement (CAR/PB)	44
Frais de personnel et de fonctionnement (CAR/PAP)	45
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES	46
ix) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée:	46
(a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	46
(b) Sites historiques côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée	48
Frais de personnel et de fonctionnement (CAR/ASP)	49
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	50
III <u>NOUVELLES ACTIVITES PROPOSEES POUR 1996</u>	54

I. RECOMMANDATIONS PROPOSEES

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

Les recommandations ci-après sont soumises aux Parties contractantes pour adoption:

i) Coordination du programme

1. Convoquer la première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) afin de préparer son programme et d'aborder les questions de son organisation.
2. Convoquer deux réunions du Bureau des Parties contractantes afin d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la dernière réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur l'ajustement du budget/programme.
3. Convoquer une réunion des points focaux nationaux du PAM afin d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et de préparer le budget-programme pour 1997.
4. Convoquer en 1996 une réunion extraordinaire des Parties contractantes dans le but d'examiner et d'approuver le budget-programme 1997.
5. Inviter le Secrétariat à poursuivre et renforcer la coopération et la coordination avec les institutions internationales de financement et de développement en vue de leur participation aux activités du PAM, notamment les activités en matière de développement durable.
6. Appuyer les propositions de projet ci-après pour un financement du FEM:
 - a) Au titre du "Programme de travail FEM/PNUE":
 - assistance aux pays en développement afin qu'ils participent pleinement au Système mondial d'observation des océans (GOOS) (II/12);
 - incidences économiques et sociales du changement global sur les écosystèmes côtiers (II/13);
 - pollution chimique des océans: amélioration de l'acquisition et de l'assurance qualité des données relatives à la pollution chimique des océans (II/15);
 - assistance au développement et à la gestion des données sur la biodiversité (III/13) et
 - étude pilote d'un important écosystème côtier (III/15).

b) Propositions du Secrétariat du PAM:

- évaluation de la biodiversité dans la région littorale méditerranéenne (dans le cadre du projet FEM en cours sur l'évaluation de la biodiversité de la planète);
- gestion de l'écosystème marin méditerranéen;
- gestion intégrée des zones côtières dans la région méditerranéenne;
- assistance aux pays pour l'application de mesures de lutte contre la pollution d'origine tellurique.

7. Inviter le Secrétariat à poursuivre et renforcer la coopération et la coordination avec les organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) qualifiées.
8. Approuver la proposition concernant la "Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)" figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/8.
9. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (pages 21 et 22) du présent document et les frais de personnel et de fonctionnement correspondants (pages 30, 31 et 32) couvrant les activités i) à vii).

ii) Cadre juridique

1. Inviter les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à signer/ratifier le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "Offshore").
2. Inviter les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination (1989), la Convention sur la diversité biologique (1992), la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (1992), la Convention sur les zones humides d'importance internationale, notamment comme réserves de la sauvagine (Ramsar, 1971) et la Convention sur la lutte contre la désertification (Paris, 1994).
3. Inviter les Parties contractantes à examiner la situation de leur pays au regard des autres conventions, protocoles et accords internationaux et accélérer si possible la signature des instruments qui peuvent avoir une influence positive sur le bassin méditerranéen.
4. Demander au Secrétariat d'aider deux Parties contractantes à compiler leur législation en matière d'environnement concernant le PAM.
5. Approuver le "mandat" du Bureau des Parties contractantes figurant à l'annexe III du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3.

6. Inviter le Secrétariat à convoquer une réunion d'experts juridiques et techniques chargés d'examiner le projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages dus à la pollution du milieu marin, conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone.
7. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (page 23) du présent document.

iii) Révision de la Convention de Barcelone, des Protocoles y relatifs et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)

1. Recommander aux Parties contractantes, à leur Neuvième réunion ordinaire, d'approuver les amendements à la Convention de Barcelone et au Protocole relatif aux immersions, et le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées adopté par la réunion des experts techniques et juridiques (Barcelone, 7-11 février 1995).
2. Approuver le nouveau texte du Plan d'action pour la Méditerranée - Phase II figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/6 et recommander son adoption par la Conférence de plénipotentiaires qui doit être convoquée aussitôt après la Neuvième réunion ordinaire.
3. Recommander aux Parties contractantes, à leur Neuvième réunion ordinaire, d'examiner les résultats de la réunion des experts techniques et juridiques sur le Protocole tellurique (Syracuse, 4-6 mai 1995).
4. Recommander à la Conférence de plénipotentiaires l'approbation d'une "Déclaration de Barcelone" sur le PAM, telle que celle-ci figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/7.

iv) Développement durable

a) Action 21 pour la Méditerranée

1. Exprimer leurs remerciements et leur gratitude au gouvernement tunisien pour la générosité de son accueil lors de la Conférence sur le développement durable en Méditerranée (Tunis, 1er novembre 1994).
2. Prendre note des résultats de la Conférence sur le développement durable en Méditerranée (Tunis, 1er novembre 1994).
3. Approuver la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable dans le cadre du PAM (Tunis, 1er décembre 1994).

4. Prendre note du document sur l'"Action MED 21" recommandée par la Conférence de Tunis sur le développement durable et demander aux Parties contractantes et au Secrétariat de s'en servir comme instrument de référence.
5. Inviter le Secrétariat du PAM à préparer et soumettre régulièrement aux réunions ordinaires des Parties contractantes un rapport sur "Le développement durable en Méditerranée: situation, surveillance et indicateurs d'évaluation".
6. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (page 24) du présent document.

b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

1. Achever le projet PAC de Rhodes d'ici la fin 1995 et coopérer avec le pays hôte (Grèce) sur un programme de suivi.
2. Poursuivre les travaux sur les cinq projets approuvés par les Sixième et Septième réunions ordinaires des Parties contractantes (Albanie, Algérie, Egypte/Fuka-Matrouh, Tunisie/Sfax et Maroc).
3. Entamer immédiatement la préparation des trois autres projets PAC approuvés par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Israël, Malte et Liban) quand des crédits du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée seront assurés, et/ou grâce à des fonds extérieurs.
4. Inviter les autorités nationales concernées et les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents à appuyer les projets PAC précités en tant que zones de démonstration pratique pour le développement durable et la protection de l'environnement méditerranéen.
5. Organiser des réunions consultatives sur les projets PAC ci-dessus.
6. Evaluer les résultats des activités du PAC.
7. Elaborer des lignes directrices pour le développement de la gestion intégrée des zones marines et côtières.
8. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (page 25) du présent document.

v) **Information et formation**

1. Intensifier et renforcer le programme du PAM en matière de formation, d'information et de sensibilisation du public.

2. Encourager des campagnes d'information et de promotion de la sensibilisation du public, à l'instar de la Semaine de l'environnement méditerranéen.
3. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (page 26) du présent document.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

vi) Activités se rapportant aux Protocoles tellurique et immersions

1. Application du Protocole tellurique

- Demander au Secrétariat de suivre l'application par les Parties contractantes des mesures antipollution adoptées;
- Allouer une assistance aux Parties contractantes pour l'application des mesures antipollution adoptées;
- Inviter instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à remplir les questionnaires de l'enquête sur les sources terrestres de pollution avant septembre 1995.

2. Pollution par le zinc, le cuivre et leurs composés

Adoptent ce qui suit:

i) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés

Le zinc et le cuivre, qui figurent parmi les substances mentionnées à l'annexe II du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, se rencontrent dans la nature principalement dans les gisements sulfurés et dans les minéraux des roches basaltiques. La dégradation par les intempéries et l'érosion de la croûte terrestre libèrent et transportent du zinc et du cuivre dans le milieu marin, avant tout par le ruissellement de surface, les cours d'eau et les dépôts atmosphériques. Les activités anthropiques contribuent également au niveau des apports dans le milieu marin. Ce sont: l'extraction minière, le traitement industriel des minéraux et métaux, l'élimination des métaux dans les eaux usées et les boues principalement. D'autres activités comme la combustion de combustibles fossiles, l'incinération de déchets et les procédés de fusion libèrent dans l'atmosphère du zinc et du cuivre qui sont ensuite véhiculés à la mer par diverses voies.

Compte tenu des apports atmosphériques et des apports par les détroits de Gibraltar et du Bosphore, les charges estimatives atteignant la Méditerranée sont de 92.400 tonnes par an pour le zinc et de 29.000 tonnes par an pour le cuivre.

Les niveaux de zinc dans l'eau de mer peuvent atteindre $450 \mu\text{g l}^{-1}$, notamment dans les ports pollués. Toutefois, dans les zones salubres du large, les valeurs s'échelonnent de 1 à $4 \mu\text{g l}^{-1}$, et peuvent même tomber à $0,02 \mu\text{g l}^{-1}$. Les concentrations de cuivre communiquées pour la Méditerranée sont plus faibles et varient de 0,2 à $50 \mu\text{g l}^{-1}$ à proximité des sources ponctuelles.

Les niveaux de concentration de ces métaux relevés dans les sédiments varient en fonction de la méthode d'extraction utilisée. Pour l'extraction totale et les échantillons de subsurface, on estime que les niveaux de fond pour le zinc et le cuivre se situent à 20 et $15 \mu\text{g g}^{-1}$ PS respectivement. Dans les zones polluées, des concentrations atteignant jusqu'à plusieurs milliers de $\mu\text{g g}^{-1}$ ont été signalées, les valeurs du cuivre étant plus faibles que celles du zinc.

Les concentrations de ces métaux dans les biotes marins varient selon l'espèce. Les plus fortes concentrations se rencontrent dans certains mollusques comme les huîtres où les concentrations de Zn peuvent dépasser $100 \mu\text{g g}^{-1}$ PF et celles du cuivre $20 \mu\text{g g}^{-1}$ PF. Il a été estimé, d'après les données MED POL, que la valeur moyenne du zinc dans l'ensemble de la Méditerranée dans la moule Mytilus galloprovincialis est de $27 \mu\text{g g}^{-1}$ et dans le poisson Mullus barbatus d'environ $4 \mu\text{g g}^{-1}$ PF. Les valeurs correspondantes pour le cuivre sont de $1,3 \mu\text{g g}^{-1}$ pour M. galloprovincialis et de $0,4 \mu\text{g g}^{-1}$ pour M. barbatus.

Les produits comestibles de la mer sont une importante source de zinc et de cuivre pour l'homme. L'ingestion par l'homme de doses excessives de cuivre peut entraîner une irritation et une corrosion des muqueuses, des altérations étendues des vaisseaux capillaires, des lésions hépatiques et rénales et une excitation du système nerveux central suivie d'une dépression. Cependant, dans l'ensemble, les concentrations décelées dans les espèces comestibles ne constituent pas une menace pour la santé de l'homme. La dose létale la plus faible connue et communiquée pour le zinc chez l'homme est de $500 \mu\text{g kg}^{-1}$ poids corporel/jour, et ce métal n'a été incriminé dans aucune des affections humaines dues à la consommation de produits de la mer. De même, l'intoxication alimentaire due au cuivre est rare chez l'homme et chez les mammifères supérieurs en raison de la puissante action émétique de ce métal (OMS, 1984).

Cependant, l'un et l'autre métaux se sont avérés exercer des effets néfastes sur les ressources biologiques marines à des concentrations beaucoup plus faibles que celles se rencontrant dans les zones polluées. Des concentrations de cuivre dans l'eau de mer aussi faibles que $10 \mu\text{g l}^{-1}$ et $5 \mu\text{g l}^{-1}$ ont eu respectivement un effet inhibiteur prononcé sur la coquille de M. edulis (Manley *et al.*, 1984) et sur la reproduction de l'isopode Idothea baltica. Des valeurs de zinc comprises entre 10 et $40 \mu\text{g l}^{-1}$ se sont avérées avoir des effets nocifs sur la vie d'organismes marins.

Pour protéger les organismes, les communautés et les écosystèmes marins, les concentrations de l'un et l'autre métaux dans l'eau de mer doivent être réduites à des niveaux qui soient inoffensifs. A cet effet, il est nécessaire de limiter les apports de cuivre et de zinc dans le milieu marin aussi bien en quantité rejetée par unité de temps qu'en concentrations dans les effluents et les boues.

Il est recommandé que des objectifs de qualité du milieu soient fixés pour les eaux côtières de la Méditerranée. Pour atteindre ces objectifs de qualité de l'eau, il est également recommandé de fixer des valeurs limites pour tous les rejets d'effluents dans la mer Méditerranée.

Pour la protection de la santé de l'homme, il est recommandé que la situation fasse l'objet d'une surveillance continue et que des limites légales soient imposées chaque fois seulement que cela est nécessaire.

ii) Mesures de lutte contre la pollution par le zinc, le cuivre et leurs composés

Les Parties contractantes, eu égard à l'article 4, paragraphe 1, de la Convention de Barcelone, à l'article 6 et à l'annexe II du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et au principe de l'approche de précaution qu'elles ont adopté à leur Sixième réunion ordinaire (Athènes, 3-6 octobre 1989), et prenant en compte les conclusions du document PNUE/FAO/OMS (UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.3) sur l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés,

Conviennent de prendre les mesures ci-après à compter du 1er janvier 1997:

- a) Pour la protection des organismes, communautés et écosystèmes marins
- fixer des objectifs de qualité pour le cuivre et le zinc totaux dissous dans leurs eaux côtières. Ces objectifs devraient être de $10 \mu\text{g l}^{-1}$ pour le zinc et de $5 \mu\text{g l}^{-1}$ pour le cuivre;

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, elles conviennent:

- de fixer des valeurs limites pour le cuivre et pour le zinc dans tous les rejets d'effluents dans la mer Méditerranée avant dilution. Ces valeurs devraient être de 0,5 mg pour le cuivre et de 1,0 mg pour le zinc par litre rejeté (concentration moyenne mensuelle de cuivre et de zinc totaux pondérée pour tenir compte du débit).
- b) Pour la protection de la santé humaine
- surveiller en permanence les tendances de la teneur en zinc et en cuivre d'espèces de produits comestibles de la mer

- identifier les zones pour lesquelles sont communiquées des teneurs élevées en cuivre et en zinc d'espèces comestibles qui pourraient ainsi poser un problème de santé, en tenant compte de l'apport de ces métaux à partir d'autres sources
 - imposer des limites légales à la teneur en cuivre et en zinc des produits de la mer (ou toutes autres restrictions jugées appropriées dans les conditions prévalant) si la situation locale l'exige, y compris l'interdiction d'activités d'aquaculture et de pêche dans les zones concernées
 - formuler et appliquer des mesures recommandées en vue de réglementer le type et la quantité de produits de la mer consommés par des groupes à haut risque, si l'on estime que ces groupes ne sont pas suffisamment protégés par des mesures locales de nature générale.
- c) Faire rapport au Secrétariat sur les mesures prises en application de la présente décision.

3. Pollution par les détergents anioniques

Adoptent ce qui suit:

i) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques

Les détergents contenant des surfactants anioniques représentent 60% des surfactants à usage commercial; les surfactants cationiques servant d'assouplissants textiles et de désinfectants (dérivés cationiques de l'ammonium quaternaire) en représentent 10%, et le reste se compose de surfactants non ioniques. Les détergents anioniques les plus largement utilisés sont les LAS (alkylbenzène sulfonates secondaires linéaires) qui sont rapidement dégradés par les microorganismes du milieu et sont obtenus à partir des alkylbenzènes linéaires (LAB) par sulfonation de l'alkylbenzène avec H_2SO_4 ou SO_3 . La dégradation des détergents anioniques dans les stations d'épuration des eaux usées avant qu'ils n'atteignent les eaux naturelles n'est pas toujours complète, et des alkyl phénols qui sont extrêmement toxiques pour le poisson et les petits invertébrés aquatiques peuvent se former lors du traitement aérobie et surtout anaérobie dans des conditions d'anoxie. Il a été démontré que la biodégradation primaire des LAS dans les eaux estuariennes dépend fortement de plusieurs facteurs comme l'origine de la culture bactérienne, les conditions thermiques et la structure des alkylbenzènes.

Les plus importantes sources de détergents anioniques en mer Méditerranée sont situées à terre, et les détergents sont introduits dans le milieu marin directement par les émissaires se déversant dans la mer ou par dispersion côtière, et indirectement par les cours d'eau, les canaux et autres voies aquatiques, y compris les cours d'eau souterrains, ou par le ruissellement. Une étude pilote de surveillance réalisée en 1992 a permis d'obtenir davantage de données sur les niveaux de

détergents anioniques. Les concentrations variaient dans l'eau de mer de 0,01 à 4,2 mg/l, dans les effluents de 0,11 à 34,07 mg/l et dans les cours d'eau de 0,06 à 26,86 mg/l. Cependant, cette étude a dû être circonscrite à quelques zones côtières et les résultats ne peuvent donc être interprétés comme une indication de la situation prévalant dans l'ensemble de la Méditerranée. L'évaluation globale de la situation concernant la Méditerranée a été établie sur la base des connaissances actuelles au niveau mondial, compte tenu des différences existant dans les techniques d'échantillonnage et d'analyse. Aux fins de l'étude, les niveaux de concentration ont été déterminés pour les substances actives au bleu de méthylène (MBAS) et pour les LAS.

Etant donné que l'ingestion de faibles quantités, même répétées, d'eau de mer polluée par des surfactants anioniques peut être tenue pour dénuée de risque, l'absorption percutanée médiocre et la faible toxicité des détergents anioniques autorisent à penser que ceux-ci ne présentent pas, pour la santé humaine, de risques résultant d'un contact avec une eau de mer qu'ils contaminent, à condition que les concentrations présentes à tout site donné n'atteignent pas des niveaux suffisants pour former de la mousse à la surface. Néanmoins, il convient de considérer qu'un autre effet des détergents sur la barrière cutanée est qu'ils permettent l'absorption d'autres composés qui y sont présents simultanément.

Les teneurs en détergents anioniques relevées en mer Méditerranée peuvent représenter un risque pour les biotes marins dans tous les cas où elles atteignent des niveaux à effet. Pour le poisson, le danger provient de l'exposition des tissus branchiaux au détergent plutôt que de l'ingestion. Le poisson nageant dans de l'eau contenant des LAS (ou d'autres détergents) à faibles concentrations (quelques mg/l) subit des effets toxiques très importants. Il faut aussi tenir compte de ce qu'on ne dispose pas de données pour étayer l'hypothèse d'un risque étendu des détergents anioniques pour les biotes marins en mer Méditerranée, mais seulement de quelques données permettant d'estimer qu'il existe des situations à risque où des quantités élevées de détergents anioniques non dégradés sont présents dans l'eau de mer, notamment dans les zones où il y a des rejets d'eaux usées non traitées.

Dans un certain nombre de pays méditerranéens, les détergents sont assujettis à des restrictions légales concernant leur rejet dans l'environnement. Ces restrictions portent en général sur le pourcentage maximal des constituants anioniques des détergents et sur les concentrations tolérables de détergents dans les rejets ainsi que dans la mer.

ii) Mesures de lutte contre la pollution par les détergents

Les Parties contractantes, eu égard à l'article 4, paragraphe 1, de la Convention de Barcelone, à l'article 6 et à l'annexe II du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, eu égard également au principe de l'approche de précaution qu'elles ont adopté à leur Sixième réunion ordinaire (Athènes, 3-6 octobre 1989), prenant aussi

en compte le pourcentage élevé de détergents anioniques dans tous les détergents utilisés et le fait qu'ils sont rapidement dégradés dans l'environnement, considèrent qu'une approche holistique doit être adoptée pour l'ensemble de ces produits. Les Parties contractantes, prenant également en compte les conclusions du document PNUE/OMS (UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.4) sur l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques,

Convienent de prendre les mesures ci-après à compter du 1er janvier 1997:

- a) promouvoir des mesures pour réduire les apports dans le milieu marin de détergents non biodégradables en limitant l'utilisation des détergents à ceux qui sont suffisamment (à raison de 90%) biodégradables.
- b) - réduire l'apport de détergents dans les zones identifiées comme critiques. Ces mesures devraient être prises au cas par cas pour répondre aux conditions prévalant à chaque site donné identifié;

- surveiller en permanence la concentration de détergents dans les zones côtières à usage récréatif. Cela pourrait être fait par observation visuelle sur une base de routine, le recours à l'analyse n'étant réservé qu'aux cas où des conditions particulières l'exigent;

- la surveillance continue des détergents dans les effluents devra, autant que faire se peut, être intégrée dans la surveillance des sources de pollution dans le cadre du programme MED POL.
- c) Faire rapport au Secrétariat sur toutes les mesures prises en application de la présente décision.

4. Application du Protocole Immersions

- Inviter instamment les Parties contractantes à s'évertuer à adresser régulièrement chaque année, à l'Unité MED, des rapports sur leurs opérations d'immersion.

5. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (page 27) du présent document.

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

vii) Activités de surveillance continue et de recherche (MED POL)

a) MED POL - Phase III

1. Approuver le programme MED POL-Phase III d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (1996-2005), tel qu'il figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/5, et recommander son adoption par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes.

b) Surveillance continue

2. Continuer à s'employer dans toute la mesure du possible à obtenir une couverture géographique complète des activités de surveillance en Méditerranée par le biais de la préparation et de la mise en oeuvre de programmes nationaux MED POL de surveillance continue et la communication de données pertinentes sur la pollution.

c) Recherche

3. Approuver l'affectation jusqu'à cinquante pour cent du budget de la recherche à l'eutrophisation et aux proliférations anormales de plancton en 1996.
4. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (pages 28 et 29) du présent document.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

viii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires

Préparation, intervention d'urgence et coopération dans les cas de pollution marine accidentelle

1. Approuver le projet de recommandations concernant les décisions et les mesures qui devraient être prises au port, et aux niveaux national et régional, pour la préparation et l'intervention d'urgence dans les cas d'accident maritime mettant en jeu des substances dangereuses dans les zones portuaires de Méditerranée et leurs approches, tel que ce projet a été établi par l'atelier sur la préparation et l'intervention d'urgence en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans des zones portuaires et leurs approches, organisé conjointement par le CAP/IE du PNUE à Barcelone, du 19 au 28 mars 1994 (REMPEC/WG.9/5) et proposé par la réunion des points focaux du REMPEC qui s'est tenue à Malte du 4 au 8 octobre 1994 (REMPEC/WG.10/17). Le projet de recommandations figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/10.
2. Approuver les projets de lignes directrices ci-dessous concernant la préparation, l'intervention d'urgence et l'assistance mutuelle, établis par la réunion des points focaux du REMPEC qui s'est tenue à Malte du 4 au 8 octobre 1994 (REMPEC/WG.10/17), et présentés dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/11).
- i) Projet de lignes directrices concernant l'échange d'attachés de liaison entre les Parties contractantes en cas d'opérations d'intervention impliquant plusieurs Etats;

- ii) Projet de lignes directrices concernant des arrangements susceptibles d'être conclus en vue d'assurer, en cas d'accident, la liaison entre les pouvoirs publics et les autres parties intéressées.
3. Approuver le programme à moyen terme révisé pour la période 1994-1997 des activités du REMPEC en matière de préparation, intervention d'urgence et coopération dans les cas de pollution marine accidentelle, tel qu'il a été proposé par la réunion des points focaux du REMPEC tenue à Malte du 4 au 8 octobre 1994 (REMPEC/WG.10/17) et figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/9).
 4. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (pages 33 et 34) du présent document et les frais de personnel et de fonctionnement correspondants (page 35).

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE LITTORALE MEDITERRANEENNE

ix) Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

a) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement-développement en Méditerranée (Plan Bleu/CAR/PB)

1. Inviter le CAR/PB, en conformité avec Action 21, à poursuivre et améliorer l'analyse systémique et prospective des interactions environnement/développement dans la Méditerranée et principalement dans ses régions côtières, contribuant ainsi au processus de prise de décision en vue du développement durable.
2. Inviter le CAR/PB à renforcer la mise en oeuvre et le développement de sa fonction "Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement", en étroite coopération avec l'Unité MED et les CAR, de concert avec les pays méditerranéens et les organisations régionales/internationales (AEE/UE, GRID/PNUE, PNUD, FAO, OCDE, CEDARE, etc.).
3. Inviter le CAR/PB à organiser et animer un "Réseau méditerranéen d'observatoires"(MEDOBS") en vue de promouvoir et harmoniser le développement de fonctions "observatoire national/local" par l'échange d'expériences et la coopération.
4. Identifier et étudier les variables, statistiques et indicateurs utiles et pertinents de l'environnement et du développement durable en Méditerranée, et mettre en place un Système méditerranéen d'information en matière d'environnement-développement.
5. Contribuer à la création de compétences méditerranéennes par l'organisation de réunions d'experts et d'ateliers sur les méthodologies et outils systémiques et prospectifs, ainsi que sur les indicateurs et observatoires de l'environnement et du développement durable.

6. Inviter le CAR/PB à fournir aux décideurs une documentation et des enquêtes sur les acteurs, les sources d'information et la recherche concernant les éléments, secteurs et interactions de l'environnement et du développement durable, et assurer une information et une diffusion plus larges pour les études et publications du Plan Bleu.
7. Inviter le CAR/PB à contacter des institutions locales, nationales, régionales et internationales aux fins de coopération, de concours financier et d'appui en personnel pour des activités spécifiques.
8. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (pages 36, 37 et 38) du présent document et les frais de personnel et de fonctionnement correspondants (page 44).

b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)

1. Inviter le CAR/PAP à centrer ses activités sur la réalisation du développement durable dans les zones côtières des pays méditerranéens en mettant au point une méthodologie appropriée de gestion intégrée des zones marines et côtières.
2. Inviter le CAR/PAP à aider les autorités et institutions nationales des pays méditerranéens à accroître l'efficacité de la gestion des ressources côtières par l'application du processus de la gestion intégrée, en insistant sur les composantes "planification" et "mise en oeuvre".
3. Inviter le CAR/PAP à mettre au point et diffuser les méthodologies appropriées, et transférer aux pays méditerranéens les expériences les plus fructueuses, dans le cadre d'autres actions prioritaires.
4. Inviter le CAR/PAP à poursuivre ses activités de création et renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales de gestion intégrée des zones marines et côtières, en mettant l'accent sur l'organisation de cours de formation nationaux et de cours régionaux (formation de moniteurs) abordant des problèmes d'une importance particulière.
5. Inviter le CAR/PAP à poursuivre sa contribution à la mise en oeuvre du programme d'aménagement côtier du PAM par l'élaboration de plans et programmes sectoriels et de plans intégrés détaillés de gestion des zones côtières au niveau local.
6. Aider le CAR/PAP à améliorer ses communications et fournir aux points focaux nationaux une information complète sur ses activités pouvant intéresser des institutions et experts de la région, et des dépositaires d'enjeux locaux dans les zones où des PAC sont en cours de réalisation.
7. Inviter le CAR/PAP à développer une base de données sur la gestion intégrée des zones côtières dans la région méditerranéenne.

8. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (pages 40, 41 et 42) du présent document et les frais de personnel et de fonctionnement correspondants (page 45).

c) Téledétection de l'environnement (CAR/TDE)

1. Inviter le CAR/TDE à orienter ses activités vers le développement et la promotion de l'observation physique et l'étude de la dynamique environnementale des zones marines et côtières dans le bassin méditerranéen, contribuant ainsi à appuyer la prise de décision et à favoriser la gestion durable des ressources.
2. Inviter le CAR/TDE à accroître la coopération avec les points focaux, l'Unité de coordination du PAM, les CAR et d'autres volets du PAM pour la mise en oeuvre des programmes approuvés grâce à des interventions et des projets - bénéficiant du recours à la téledétection - concernant, entre autres, l'observation et l'étude de l'environnement, des aires protégées, des phénomènes et incidents de pollution, et des informations utiles à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE).
3. Inviter le CAR/TDE à poursuivre l'exécution du projet concernant l'observation et la classification de la végétation et des zones arides dans toute la région méditerranéenne grâce à l'utilisation de la téledétection, en vue aussi de relier les modifications de l'environnement à la végétation.
4. Inviter le CAR/TDE à renforcer son action destinée à introduire, s'il y a lieu, l'utilisation de la téledétection dans l'exécution des programmes d'aménagement côtier (PAC) en cours et à venir.
5. Inviter le CAR/TDE à développer un système d'observation et d'étude d'importants paramètres environnementaux, contrôlables par téledétection, présentant un intérêt commun pour tous les pays côtiers méditerranéens, et qui pourrait aussi contribuer à la mise en oeuvre de l'Observatoire méditerranéen.
6. Inviter le CAR/TDE à diffuser et échanger des renseignements avec les pays méditerranéens et les centres opérationnels sur les projets en cours ou déjà achevés reposant sur l'utilisation de la téledétection, ainsi qu'à orienter les efforts vers la mise en place d'archives sur les données de téledétection concernant l'environnement.
7. Inviter le CAR/TDE à améliorer l'assistance technique et les activités de formation destinées aux pays méditerranéens, ainsi qu'à organiser des séminaires sur les techniques de téledétection, leurs potentialités et leurs applications.

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

x) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée

a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

1. Inviter le CAR/ASP à aider les Etats à dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine naturel marin et côtier, en vue d'élaborer des stratégies nationales de conservation de la biodiversité.
2. Prendre note du rapport de la réunion d'experts sur l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (Rabat, 7-9 octobre 1994), et inviter les Parties contractantes et le CAR/ASP à oeuvrer à l'application des recommandations de la dite réunion, notamment celle concernant la création de réserves sur les sites identifiés comme ayant la plus haute priorité.
3. Inviter les Parties contractantes à intensifier leurs efforts pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée. Le CAR/ASP devrait poursuivre ses activités orientées vers l'échange d'expériences en matière de mise en oeuvre de ce Plan d'action, notamment par la promotion de campagnes d'évaluation en mer dans les parties Est et Sud de la Méditerranée.
4. Inviter les Parties contractantes, après avoir pris note de la nouvelle version du répertoire des aires protégées marines et côtières de la région méditerranéenne (Partie 1: Sites d'intérêt biologique et écologique), à accorder une importance particulière à l'amélioration de la gestion des aires protégées déjà créées. Inviter en outre le CAR/ASP à examiner avec les pays qui en expriment le besoin les possibilités d'améliorer la gestion de leurs aires protégées.
5. Inviter le CAR/ASP à poursuivre ses activités visant l'amélioration des compétences nationales, notamment dans les domaines de la gestion des aires spécialement protégées et de la mise en oeuvre des Plans d'action.
6. Inviter les Parties contractantes à tenir compte, dans leurs plans d'aménagement des zones côtières, des objectifs de la préservation du patrimoine naturel et des paysages méditerranéens, et demander au CAR/ASP de leur fournir l'assistance nécessaire dans la limite de ses moyens.
7. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie III (pages 46 et 47) du présent document et les frais de personnel et de fonctionnement correspondants (page 49).

b) Sites historiques et côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée

1. En conformité avec Action 21 et l'Action MED 21, poursuivre et améliorer la connaissance des sites naturels et culturels et de l'interface entre les sites physiques, les activités et les conditions ambiantes.
2. Organiser et animer des réseaux méditerranéens dans le domaine du patrimoine pour permettre une meilleure coopération inter-sites des zones côtières, en étroite relation avec l'Unité de coordination et les CAR, de concert avec les pays méditerranéens et les organisations régionales et internationales (Union européenne, Unesco, etc.).
3. Contribuer à l'échange d'expériences en préparant des réunions d'experts et des ateliers sur les outils, les moyens et les méthodes utilisables et applicables pour la préservation du patrimoine naturel et culturel dans les zones côtières.
4. Mettre à la disposition des responsables les résultats des travaux ainsi que les sources de documentation pour leur permettre d'établir les documents de projet.
5. Coopérer avec les autorités locales et nationales, régionales et internationales, sous forme d'assistance technique pour l'élaboration des outils réglementaires nécessaires à la protection du patrimoine culturel et naturel.
6. Approuver le budget-programme pour 1996 proposé à la partie II (page 48) du présent document.

BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR 1996

Cette proposition de budget 1996 reflète la décision prise par le Bureau à sa dernière réunion (Paris, 30-31 janvier 1995, voir document UNEP/BUR/46/3). Elle ne couvre par conséquent qu'une année afin de ne pas préjuger des nouvelles orientations du PAM qui doivent être adoptées lors de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en juin 1995.

Cette proposition de budget est divisée en deux parties (parties II et III du présent document). La première partie présente un budget pour les activités en cours sans aucune hausse ("croissance zéro") des contributions approuvées par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993).

Le seconde partie présente une proposition de budget pour le renforcement des activités en cours et la mise en oeuvre de nouvelles activités portant plus spécifiquement sur le domaine du développement durable en Méditerranée. Cette proposition de budget est en partie financée par une augmentation prévue de 9% des contributions au Fonds d'affectation spéciale, et pour la partie restante le financement sera à rechercher auprès d'autres sources.

La présentation de ce budget est également conforme à la décision du Bureau selon laquelle il convenait de retenir l'agencement des budgets 1994 et 1995 approuvés par les Parties contractantes lors de leur Huitième réunion ordinaire (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993). Le Bureau avait également demandé que les dépenses encourues en 1994 soient inscrites dans cette présentation. Cependant, comme la clôture des comptes du PNUE n'interviendra qu'en mars 1995, il n'a pas été possible, à ce stade, d'inscrire ces dépenses dans le présent document. Elles seront soumises au Bureau et aux Parties contractantes à un stade ultérieur.

II BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR 1996

RESUME

COMPOSANTE	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE	2010	2068	2107
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS	165	170	170
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE	1422	1372	1178
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATERIE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE	638	676	729
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE	975	1020	1076
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES	399	404	450
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	671	684	684
TOTAL GENERAL	6280	6394	6394

RESUME DETAILLE

COMPOSANTE	Budget approuvé		Budget proposé
	1994 (000 \$ E.U.)	1995 (000 \$ E.U.)	1996 (000 \$ E.U.)
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE			
(i) Coordination du programme	73	171	172
(ii) Cadre juridique	70	20	44
(iii) Développement durable			
(a) Action 21 pour la Méditerranée	25	25	10
(b) Programme d'aménagement côtier (PAC)	545	555	440
(iv) Information et formation	125	125	130
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS			
(v) Application du Protocole tellurique et du Protocole immersion	165	170	170
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE			
(vi) Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée	900	850	615
- Contrepartie PNUE	50	50	50
Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités i) à vi)			
- Unité de coordination d'Athènes	772	772	911
- Dépenses devant être couvertes par la contribution de la Grèce	400	400	400
- Organisation coopérant au MED POL	472	472	513
D. APPLICATION DU PROTOCOLE SITUATIONS CRITIQUES			
(vii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires	162	179	179
Frais de personnel et de fonctionnement: Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	476	497	550

COMPOSANTE	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE			
(viii) Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée			
(a) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement - développement (CAR/PB)	65	105	85
- Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement	40	35	35
(b) Planification et gestion du littoral (CAR/PAP)	270	270	230
(c) Télédétection de l'environnement (CAR/TDE)	-	-	-
Frais de personnel et de fonctionnement: Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)	330	340	420
Frais de personnel et de fonctionnement: Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	270	270	306
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES			
(ix) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée			
(a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	105	110	140
(b) Préservation des sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)	60	60	60
Frais de personnel et de fonctionnement: Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	234	234	250
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME *	671	684	684
TOTAL GENERAL	6280	6394	6394

* Des coûts d'appui au programme de 13% s'appliquent aux dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée de 5.159.000 \$ E.U. pour 1994 et de 5.260.000 \$ E.U. pour 1995 et 1996.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

(i) Coordination du programme

Objectif

Préparer le programme des travaux et le budget du Plan d'Action pour la Méditerranée pour examen par les réunions du Bureau et des Comités subsidiaires, puis pour examen et approbation par les réunions ordinaires des Parties contractantes. Coordonner les activités du PAM avec les organisations participantes, les organisations gouvernementales et non gouvernementales; coordonner les activités des Centres régionaux et gérer le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes intervenus depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget	38	38	40
- Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action, étudier les questions techniques et approuver le programme et le budget du PAM avant leur soumission aux Parties contractantes		98	-
- Réunion des Points focaux nationaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et de préparer le budget-programme		-	102
- Réunion extraordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le programme et le budget pour 1997*		-	*
- Consultants pour renforcer la coopération avec: (i) les organisations des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et accords sous-régionaux (ii) la Banque mondiale (METAP), le FEM, la Banque européenne d'investissements et d'autres sources de financement (iii) les organisations non-gouvernementales (ONG)	10	10	10
- Réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour coordonner les activités relatives au MED POL avec les organisations des Nations Unies	(1)	(1)	(1)
- Réunion avec les directeurs des Centres d'activités régionales pour la programmation et la coordination des activités du PAM	(2)	(2)	(2)
- Formation de fonctionnaires nationaux à l'Unité MED sur les programmes et les procédures du PAM (appui direct à 2 pays, 6-8 participants)	10	10	5
- Appui aux cours de formation se rapportant au PAM (appui direct aux pays) (contrats de sous-traitance)		15	15

* Doit être totalement financée par une Partie contractante.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	73	171	172*

(1) Frais de voyage inscrits à la rubrique des organisations coopérant au MED POL.

(2) Frais de voyage inscrits à la rubrique des Centres d'activités régionales respectifs.

* Un montant supplémentaire de 42.000 \$ E.U. est inscrit au budget pour la coordination et le développement du Programme d'aménagement côtier.

(ii) Cadre juridique

Objectif

Elaborer des protocoles et mesures additionnels, promouvoir des accords sous-régionaux, formuler et adopter des procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin, promouvoir l'adoption de législations nationales pertinentes et veiller au respect par les Parties contractantes de l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Deuxième réunion d'experts sur la préparation du projet de Protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux	50	-	-
- Conseiller juridique, assistance aux Parties contractantes (de 10) pour compiler leur législation nationale en matière de protection du milieu côtier marin (consultants)		10	20
- Préparer un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone et en tenant compte des travaux d'autres organismes à ce sujet (contrats de sous-traitance)		10	5
- Réunion d'experts juridiques et techniques chargée d'examiner un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin		-	19*

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	70	20	44

* Le Secrétariat recherchera des fonds supplémentaires auprès de sources extérieures

(iii) Développement durable

(a) Action 21 pour la Méditerranée

Objectif

Conformément aux résolutions des Nations Unies, ainsi que de la CNUED et de la Conférence de Tunis sur le développement durable en Méditerranée, réorienter toutes les activités du PAM vers le développement durable.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Consultants pour aider à la préparation d'un programme Action 21 pour la région méditerranéenne		10	-
- Réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner un projet d'Action 21 pour la région méditerranéenne (18-20 participants)		*	-
- Assistance aux pays dans leurs efforts pour préparer Action 21 au plan national (contrats de sous-traitance)		15	-
- Etablissement d'un rapport sur "Le développement durable en Méditerranée: situation, surveillance et indicateurs d'évaluation"	-	-	10
- Conférence "Méditerranée 21", Tunis, novembre 1994	*	-	-

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	25	25	10

* Intégralement financée par le Gouvernement tunisien.

(b) Programme d'aménagement côtier (PAC)Objectif

Intégrer les politiques de développement de l'environnement et de gestion des ressources dans les programmes d'aménagement côtiers proposés et acceptés par les Parties contractantes. Ce programme de gestion intégrée comprendra, le cas échéant, les résultats et la compétence technique de toutes les composantes du PAM telles que le développement des zones côtières, notamment l'analyse prospective et les scénarios de développement, des actions PAP spécifiques, la surveillance continue, l'application des mesures communes adoptées par les Parties contractantes, l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, les plans d'urgence, les aires spécialement protégées, la télédétection et les sites historiques.

Ce programme englobe six projets PAC à des stades différents d'exécutions à savoir: île de Rhodes (Grèce), région de Fuka-Matrouh (Egypte), littoral albanais, région de Sfax (Tunisie), Algérie et Maroc.

Amorcer sans délai la préparation des trois autres projets PAC approuvés par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Israël, Malte et Liban) quand des disponibilités financières seront assurées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Activités	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Experts, consultants pour aider à la préparation et à la réalisation de documents et d'activités aboutissant à la mise en oeuvre du programme d'aménagement côtier et à des activités préparatoires de suivi	170	170	138
- Assistance aux institutions participant au programme d'aménagement côtier approuvé par les Parties contractantes (contrats de sous-traitance)	280	280	217
- Etude de l'impact du changement climatique sur la zone littorale méditerranéenne (contrats de sous-traitance)	20	35	28
- Réunions de consultation concernant chaque zone côtière (5 206 réunions avec approximativement chacune 7 participants parrainés par le PNUE)	57	70	57

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	545	555	440

Remarque: Les fonds ci-dessus se décomposent comme suit:

PAP (185,000); MED POL (pour la surveillance continue 55,000; pour les changements climatiques 28,000); Scénarios-CAR/PB (54,000); REMPEC (20,000); ASP (28,000); Données (28,000); et Unité de Coordination (42,000).

Il est prévu que les pays hôtes du programme verseront des fonds de contrepartie pour l'exécution du programme.

(iv) Information et formation

Objectif

Communiquer aux gouvernements des informations sur l'environnement afin d'influer sur les interventions et le suivi; accroître la sensibilisation de l'opinion et susciter un état d'esprit qui soutiendra les politiques et les actions menées en faveur d'un développement durable et de la protection de l'environnement.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Préparation et traduction du bulletin d'information du PAM MEDONDES (anglais, arabe et français) (consultants)	15	15	15
- Impression et diffusion de MEDONDES (contrats de sous-traitance)	25	25	25
- Information: Promotion de la sensibilisation à l'environnement échange/diffusion d'information; assistance pédagogique/services de référence; bibliothécaire (consultants)	20	20	20
- Campagnes de sensibilisation du public sur la Méditerranée, la conservation du littoral, l'eau rare, etc... (appui aux ONG, formation, concours, campagnes auprès des jeunes, etc.)	20	20	20
- Préparation, édition et traduction des brochures et des rapports du PAM	25	25	30
- Impression et diffusion de ces brochures et rapports	20	20	20

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	125	125	130

- Pour toutes ces activités, l'Unité de Coordination et les Centres d'activités rechercheront des concours et appuis publics et privés.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

(v) Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

Objectif

Etablir des évaluations de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances énumérées aux annexes I et II, préparer des propositions de mesures communes pour ces substances et aider les pays à appliquer ces mesures. Fournir les informations qui seront utilisées dans le processus de gestion du développement durable.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
<u>Assistance</u>			
- Assistance aux pays pour l'application du Protocole tellurique	20	20	20
<u>Evaluation de la pollution</u>			
- Préparer des documents d'évaluation de la pollution de la mer Méditerranée par des substances énumérées dans le Protocole tellurique (consultants)	15	15	15
- Préparation de lignes directrices pour la surveillance de la pollution atmosphérique	-	-	-
<u>Recherche</u>			
- Assistance aux institutions participant aux programmes de recherche, par l'octroi d'allocations de recherche (environ 70 allocations à 100 environ 60 institutions) (contrats de sous-traitance)	100	100	100
<u>Réunions et formation</u>			
- Une réunion d'experts sur des sujets se rapportant aux polluants d'origine tellurique	-	-	35
- Evaluation de l'enquête sur les sources telluriques (OMS/PNUE) (environ 5 participants)	-	10	-
- Stage de formation (COI/OMS/FAO/BMTC) sur l'identification et la quantification des toxines algales (environ 12 participants)	-	-	-
- Formation et exercice d'interétalonnage (OMM/PNUE) sur la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique (environ 15 participants)	-	25	-
- Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'élaboration de lignes directrices pour l'immersion des boues d'épuration et des déblais de dragage (environ 30 participants)	100	-	-

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	165	170	170

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

(vi) Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

Objectif

Réaliser un programme complet et coordonné de surveillance continue de la pollution marine englobant tous les pays méditerranéens, portant sur les sources de pollution, les zones côtières et de référence et la pollution transférée par voie atmosphérique, et obtenir une qualité élevée des données de la surveillance qui pourraient être utilisées dans le processus de gestion du développement durable.

<u>Activité</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
<u>Surveillance continue</u>			
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance continue par l'octroi d'instruments et de fournitures (environ 80 institutions) (contrats de sous-traitance)	420	450	300*
- Assistance aux institutions pour la surveillance des effets biologiques (phase pilote) (contrats de sous-traitance)	80	80	50
- Préparation de profils par pays sur l'état et les tendances de la qualité du milieu marin	10	15	-
- Entretien des instruments assuré aux institutions participant au MED POL (pièces détachées) (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	40	40	25
- Consultants pour analyser et évaluer les données MED POL	10	10	10
<u>Formation et bourses</u>			
- Formation sur le tas de participants au programme MED POL de surveillance continue (environ 40 participants)	40	40	30
- Bourses octroyées à des participants au programme MED POL de recherche et de surveillance afin de présenter des données MED POL lors de réunions (environ 30 participants)	0	30	20
<u>Assurance qualité des données</u>			
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance afin de garantir des données fiables et de haute qualité grâce à des programmes d'assurance qualité des données par pays, des exercices conjoints de surveillance, l'intercomparaison des résultats et la diffusion de l'information scientifique (environ 20 institutions) (contrats de sous-traitance)	0	70	40

* Un montant supplémentaire de 55.000 \$ E.U. est inscrit au budget 1996 pour les activités de surveillance du Programme d'aménagement côtier.

Activité	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance par l'achat et la fourniture de normes et matériaux de référence (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	20	20	10
- Programme d'interétalonnage pour les institutions participant au MED POL (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	20	20	10
<u>Réunions et cours de formation</u>			
- Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	-	-	55
- Une réunion d'experts sur la préparation du programme détaillé de MED POL - Phase III	-	-	55
- Ateliers de formation nationaux (FAO/AIEA/PNUE) sur la surveillance des contaminants chimiques au moyen d'organismes marins (3 ateliers avec 20-25 participants chacun)	40	-	-
- Stage de formation national (OMS/PNUE) sur la détermination de la pollution microbologique (3 stages avec 10-15 participants chacun)	25	-	-
- Réunion de consultation (OMS/PNUE) sur la surveillance microbologique des eaux récréatives et d'élevage de mollusques/crustacés (15-20 participants)	-	25	-
- Atelier (AIEA/COI/PNUE) sur la détermination des hydrocarbures polycycliques aromatiques (PAH) dans les sédiments et les organismes (environ 10 participants)	5	-	-
- Réunion d'experts (OMM/PNUE) sur la pollution transférée par voie atmosphérique (environ 20 participants)	25	-	-
- Réunion de consultation sur l'évaluation des programmes de surveillance (environ 16 participants)	15	-	-
<u>Recherche</u>			
- Assistance aux institutions participant au programme de recherche par l'octroi d'allocations de recherche (environ 30 allocations à environ 25 institutions) (contrats de sous-traitance)	100	100	60

	1994	1995	1996
MTF	900	850	615
PNUE	50	50	50
TOTAL MTF + PNUE	950	900	665

Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités i) à vi)

Le relèvement des traitements des experts résulte avant tout du relèvement de l'échelon de chaque poste et de la hausse substantielle (+ 9,8%) de l'indemnité de poste pour Athènes qui est déjà intervenue en 1994 et 1995. L'allocation de voyage a également augmenté en raison du nombre accru de missions nécessaires pour prendre part aux nombreuses réunions en Méditerranée liées au développement des activités axées sur le développement durable de la région.

Le coût de la location des locaux de l'Unité de coordination est dorénavant en partie à la charge des Fonds d'affectation spéciale (auparavant, il était intégralement couvert par la contribution de contrepartie de la Grèce).

UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce	m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Experts/Personnel				
- Coordonnateur - D.1/D.2	12	110	110	120
- Administrateur de programme/spécialiste en sciences de la mer (hors classe) - D.1	2	98	98	115
- Administrateur de programme (hors classe)/Economiste - P.5	1	92	92	105
- Administrateur de 1ère classe/spécialiste en sciences de la mer - P.4	2	70	70	87
- Spécialiste de traitement des données - P.4	12	70	70	86
- Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds - P.12	1	(1)	(1)	(1)
Total Experts/personnel		440	440	513
Appui administratif				
- Assistante administrative - G.6/G.7		(1)	(1)	(1)
- Secrétaire hors classe - G.4		(1)	(1)	(1)
- Assistante de traitement des données - G.4/G.5		(1)	(1)	(1)
- Employée administrative - G.5		(1)	(1)	(1)
Total appui administratif		-	-	-
Voyages en mission		80	80	90
Frais de fonctionnement (y compris articles divers)		252	252	270
Location		-	-	38

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	772	772	911

(1) Rémunéré sur les coûts d'appui au programme.

Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce au programme du PAM

Le relèvement des traitements du support administratif reflète, outre le relèvement normal des échelons, les résultats de l'étude des salaires qui a eu lieu à Athènes en novembre 1994.

	m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Support administratif				
- Assistante chargée de l'information - G.7	12	28	28	32
- Secrétaire (hors classe) - G.5	12	24	24	27
- Secrétaire (hors classe) - G.4	12	23	23	26
- Assistante de recherche - G.4/G.5	12	24	24	27
- Secrétaire (hors classe) - G.4	12	23	23	26
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23	26
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23	26
- Employé chargée des télécommunications - G.3	12	22	22	25
- Chauffeur/employé - G.3	12	21	21	24
- Employé - G.1/G.2	12	18	18	18
- Dactylographe bilingue - G.3	12	20	20	23
- Assistance temporaire		27	27	30
- Heures supplémentaires		17	17	19
Total appui administratif		293	293	329
Frais de fonctionnement				
- Location		107*	107*	71*
Total frais de fonctionnement		107	107	71

	1994	1995	1996
TOTAL CONTR. GRECE	400	400	400

* En cas de réinstallation dans de nouveaux locaux, l'ajustement du budget par suite d'une modification du coût devra être approuvé par le Bureau.

ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL	m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Experts/Personnel				
- Spécialiste OMS (hors classe) - Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	94	94	105
- Spécialiste FAO des pêches (hors classe) - Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	94	94	105
- Technicien d'entretien AIEA (MEL) (Monaco) - P.3	12	85	85	90
Total Experts/Personnel		273	273	299
Appui administratif				
- Secrétaire OMS - Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	25	25	28
- Secrétaire FAO - Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.4	12	25	25	28
- Laborantin AIEA - MEL (Monaco) - G.6	12	45	45	48
- Assistance temporaire OMS - Athènes	6	13	13	15
- Assistance temporaire OMM - OMM/Siège (Genève)		10	10	12
- Assistance temporaire COI - COI/Siège (Paris)		10	10	12
Total appui administratif		128	128	143
Voyages en mission				
- OMS (Athènes)		16	16	16
- FAO (Athènes)		16	16	16
- OMM (Genève)		10	10	10
- AIEA (Monaco)		20	20	20
- COI et UNESCO (Paris)		9	9	9
Total voyages		71	71	71
Frais de fonctionnement				
Les frais de fonctionnement encourus par le personnel OMS et FAO en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions à la contrepartie.				

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	472	472	513

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

(vii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)

(a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Objectif

Renforcer les capacités des Etats côtiers en Méditerranée et faciliter la coopération entre eux pour intervenir en cas d'urgence et d'accidents occasionnant ou susceptibles d'occasionner la pollution de la mer par les hydrocarbures et d'autres substances nocives, notamment dans les cas de situations critiques présentant un danger imminent et grave pour le milieu marin ou pouvant porter atteinte à des vies humaines.

Activité	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Aider les Etats à développer leur dispositif national de préparation et d'intervention (consultants)		10	10
- Aider les Etats à développer des systèmes d'intervention dans les situations critiques portuaires		-	10
- Aider les Etats qui le demandent à préparer et conclure des accords bilatéraux et opérationnels entre des Etats côtiers voisins		-	6
- Aider le REMPEC à adapter à la région des modèles prévisionnels et un dispositif d'appui à la décision pour la région (consultants)		6	6
- Préparation d'un atlas régional pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle (contrats de sous-traitance)		15	-
- Réunion des correspondants du REMPEC pour l'évaluation de la mise en oeuvre du programme d'activités		-	60
- Stage de formation régional de nature générale sur la préparation et l'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures (22-25 participants)		-	70
- Stage de formation spécialisée régional sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (22-25 participants)		65	-
- Cours de formation régional destiné à des instructeurs sur les techniques de lutte antipollution (en anglais et français) (22-25 participants)		65	-

Activité	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Assistance technique aux Etats pour l'organisation de cours de formation nationaux (environ 35 participants)	8	8	9
- Assistance aux pays en cas de situation critique (Unité d'assistance méditerranéenne)	10	10	8

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	162	179	179*

* Un montant supplémentaire de 20.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) La Vallette, Malte Organisation coopérante: OMI	m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Experts/Personnel				
- Directeur - D.1	12	120	126	131
- Expert technique - P.4	12	91	96	105
- Chimiste - P.4	12	91	96	105
- Ingénieur - P.2	12	(1)	(1)	(1)
Total Experts/Personnel		302	318	341
Appui administratif				
- Assistante chargée de l'information - G.6	12	18	19	20
- Secrétaire hors classe/Assistante administrative - G.6	12	16	17	18
- Secrétaire/employé - G.4	12	15	16	17
- Secrétaire/employé - G.4	12	15	16	17
- Gardien/reproducteur de documents - G.3	12	15	16	17
Total appui administratif		79	84	89
Voyages en mission		25	25	35
Frais de fonctionnement		70	70	85

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	476	497	550

(1) Détaché par le Gouvernement français.

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

(viii) Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée

a) Observation, analyse prospective et systémique de l'environnement-développement (Plan Bleu)

Objectif

Aider à établir des scénarios nationaux, côtiers ou sectoriels dans les pays méditerranéens en accord avec les résultats et les méthodologies du Plan Bleu; rassembler et traiter des données relatives aux technologies appropriées pour l'ensemble de la région méditerranéenne, ses zones côtières et sa frange littorale; former des spécialistes nationaux et locaux à l'analyse systémique et prospective; fournir aux autorités concernées les instruments et les méthodes du travail prospectifs appliqués au développement durable des régions côtières, sur la base de l'expérience et des réalisations du CAR/PB.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
<u>Etudes systémiques et prospectives</u> (Consultants)			
Etudes au niveau du Bassin Méditerranéen:			
- Actualisation générale de l'étude principale sur les avenir de la Méditerranée		20	-
- Mise au point d'outils prospectifs pour le niveau côtier	10	10	15
- Assistance à des experts locaux pour l'élaboration de scénarios nationaux		10	-
- Assistance à des experts locaux de deux pays pour l'étude systémique et prospective concertée d'une région frontalière côtière	10	10	-
- Développement urbain et développement rural dans les politiques méditerranéennes de développement et d'utilisation du sol durables		-	15
<u>Formation et communication</u>			
- Atelier sur les méthodologies et outils de la prospective en Méditerranée et sur leur application pour les décideurs en matière de développement/environnement (20-25 participants)	-	40	-
- Ateliers régionaux et formation à des outils et méthodes systémiques et prospectives applicables aux zones régionales et côtières (un en anglais, un en français, 15 participants chacun)	20	-	15
- Séminaire sur "La littoralisation des transports et le développement durable"		-	20*

* Le PB recherchera d'autres sources de financement.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Préparation et publication de fascicules (1 ou 2)	10	10	10
- Préparation et mise au point finale de rapports	5	5	10

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	65	105	85*

* Un montant supplémentaire de 55.000 \$ E.U. est inscrit chaque année au budget pour le programme d'aménagement côtier.

Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement

Objectif

Rassembler et traiter des données socio-économiques et environnementales sur l'ensemble des pays méditerranéens. Améliorer les bases de données, les statistiques et mettre au point des indicateurs de l'environnement dans le cadre de l'"Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement" implanté avec l'appui de la CE.

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994 (000 \$ E.U.)	1995 (000 \$ E.U.)	1996 (000 \$ E.U.)
- Amélioration, actualisation et diffusion de données socio-économiques et environnementales	10	10	10
- Définition et application d'indicateurs environnementaux	10	10	10
- Groupe de travail sur les statistiques et indicateurs concernant l'environnement (7-10 participants)	10	-	15
- Répertoire des sources d'information et de recherche pour les décideurs en matière d'environnement-développement dans le bassin méditerranéen		5	-
- Ateliers régionaux et formation sur les statistiques et indicateurs concernant l'environnement (un en français en Méditerranée occidentale, un en anglais en Méditerranée orientale, 15 participants chacun)	10	10	-

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	40	35	35

b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)Objectif

Le programme proposé a pour principaux objectifs de contribuer au renforcement des capacités des autorités, institutions et experts locaux et nationaux pour l'application du processus de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (efficacité de la gestion); d'améliorer le transfert des résultats des activités PAP aux points focaux nationaux et aux dépositaires d'enjeux locaux et nationaux intéressés à la gestion côtière (amélioration de la communication); et d'aider à résoudre des problèmes environnementaux concrets de zones côtières (mise en oeuvre).

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
<u>Planification intégrée et gestion des zones côtières</u>			
- Elaboration de lignes directrices pour l'application d'instruments économiques dans les zones côtières		-	10
- Réalisation de missions d'assistance aux pays pour communiquer les plus récents succès en gestion côtière, pour aider à l'application de la législation, à la surveillance de l'application de plans de gestion côtière, à la préparation d'études de pré-faisabilité et de propositions de financement international, etc.		-	5
- Un atelier régional sur l'évaluation de l'état des connaissances en matière de gestion intégrée des zones côtières dans la région méditerranéenne (15 participants)		-	30
- Un atelier régional sur les lignes directrices pour la gestion intégrée du littoral (15 participants)	35	-	-
- Un cours de formation national à l'application des lignes directrices pour la gestion intégrée du littoral (20 participants) (formation)	-	13	12
- Un atelier de formation national au SIG orienté vers la gestion des zones côtières (8 participants) (formation)	15	15	10
- Un cours de formation national à l'application d'une approche écologiquement rationnelle de la planification et du développement d'activités touristiques en utilisant les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité de charge touristique (15 participants)	10	10	10
- Assistance aux institutions nationales et locales dans l'application d'instruments économiques (consultants)		8	-
- Assistance au CAR/PAP d'un consultant arabe (parlant français) pour la mise en oeuvre du programme dans les pays arabes de la Méditerranée (consultant)		6	-
<u>EIA</u>			
- Assistance aux autorités nationales pour l'application du processus d'étude d'impact (consultants)	8	8	4
- Cours de formation national sur l'application de la procédure d'EIE (20 participants)	10	10	10

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Préparation et adaptation des meilleurs documents nationaux existants sur les études d'impact sur l'environnement à utiliser comme modèles pour les pays méditerranéens intéressés (consultants)	10	10	-
<u>Gestion des ressources en eau</u>			
- Missions d'assistance aux pays destinées à renforcer les capacités institutionnelles, aux niveaux régional et local, pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'échange d'informations et le transfert de connaissances	-	-	4
- Atelier régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion intégrée des ressources en eau (15 participants)	-	-	30
- Préparation des documents d'atelier sur l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau, y compris un rapport sur l'expérience acquise grâce aux PAC du PAM (consultants)	10	-	-
- Elaboration de lignes directrices pour l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau dans les zones côtières de la Méditerranée (consultants)	-	8	-
- Assistance aux pays intéressés dans l'application de pratiques rationnelles de conservation de l'eau et dans la gestion intégrée des ressources en eau (consultants)	-	8	-
- Cours de formation à l'application de l'approche intégrée de la gestion des ressources en eau (15 participants)	-	30	-
<u>Erosion des sols</u>			
- Missions d'assistance aux pays pour l'organisation de la surveillance et la préparation de plans de protection contre l'érosion et la désertification des zones côtières	-	-	4
- Atelier de formation régional à l'application des lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée (15 participants)	-	35	30
- Contrats de sous-traitance avec des institutions nationales pour achever le programme de surveillance continue et préparer des rapports	-	24	-
- Elaboration de lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée (consultants)	15	-	-
<u>Gestion des déchets solides et liquides</u>			
- Préparation de lignes directrices pour l'application de normes-d'effluent dans les zones côtières de Méditerranée	-	-	8
- Cours de formation régional sur la réutilisation des eaux usées urbaines (15 participants)	-	30	30

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Mission d'assistance aux pays pour la préparation d'études de pré-faisabilité sur les systèmes d'épuration d'eaux usées		-	4
- Cours de formation régional sur la gestion des déchets solides (15 participants) (formation)	15	-	-
- Consultants pour préparer les cours de formation	5	5	-
<u>Aquaculture</u>			
- Exécution des activités du réseau Environnement et Aquaculture (EAM)	20	30	6
- Exécution des activités préparatoires pour l'atelier "Aquaculture et milieu lagunaire"		-	12

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Exécution des activités préparatoires pour l'atelier sur la culture en cages en Méditerranée et les milieux côtiers, en mettant l'accent sur les méthodes d'évaluation des impacts sur le benthos		-	11
- Activités préparatoires pour la mise en place du réseau sur les aspects environnementaux de la gestion de l'aquaculture dans la Méditerranée (consultants)		-	-
- Contrats de sous-traitance avec les institutions nationales compétentes des pays méditerranéens en développement	20	20	-

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	270	270	230*

* Un montant supplémentaire de 185.000 \$ E.U. est inscrit au budget 1996 pour le programme d'aménagement

c) Télédétection de l'environnement (CAR/TDE)

<u>Activités</u>	Budget proposé 1996
Observation et étude des modifications de l'environnement	150,000*
<u>Régional</u>	
- Elaboration du projet concernant l'observation et la classification de la végétation dans les pays côtiers méditerranéens	
- Contribution à la préparation et à la mise en place de l'Observatoire méditerranéen	
- Contribution à la gestion des aires spécialement protégées	
- Contribution aux activités de surveillance de la pollution	
<u>National/Local</u>	
- Intervention dans les divers PAC reposant sur le recours aux techniques de télédétection	
Base de données et information	20,000*
- Mise en place d'un système d'information sur les indicateurs de l'environnement contrôlables par télédétection	
- Préparation et actualisation d'un inventaire des centres et activités de télédétection en Méditerranée	
Assistance et formation	35,000*
- Education et formation sur le tas aux techniques de la télédétection et à leurs applications	
- Séminaires sur l'utilisation des techniques de télédétection pour les études de l'environnement	
- Assistance technique aux pays	
Réunion des points focaux du CAR/TDE	30,000*
Frais de personnel et de fonctionnement/voyages	380,000*
TOTAL DE LA CONTRIBUTION DE CONTREPARTIE (en \$ E.U.)	615,000

* Les activités ci-dessous sont toutes intégralement financées par la contribution de contrepartie de l'Italie pour le CAR/TDE.

Frais de personnel et de fonctionnement

L'augmentation du coût des traitements est principalement due à la nécessité de les ajuster aux conditions prévalant dans le pays (notamment en ce qui concerne les charges sociales et les taxes), ainsi qu'au taux de change défavorable.

Une allocation pour une secrétaire bilingue a également été inscrite à ce budget pour permettre au CAR/PB de répondre à ses besoins les plus urgents. Cette secrétaire travaillera auprès du Directeur et de l'expert technique.

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) Sophia Antipolis, France	m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Experts/Personnel				
- Président		(1)	(1)	(1)
- Directeur		(1)	(1)	(1)
- Expert scientifique - Prospective	12	60 ⁽²⁾	62 ⁽²⁾	70 ⁽²⁾
- Expert technique - Ecoplanificateur et coordonnateur de l'Observatoire	12	80	83	94
- Spécialiste informaticien	12	35 ⁽²⁾	36 ⁽²⁾	41 ⁽²⁾
- Expert en statistiques sur l'environnement		(3)	(3)	(3)
- Documentaliste spécialisé		(3)	(3)	(3)
- Spécialiste en traitement des données cartographiques		(3)	(3)	(3)
Total Experts/Personnel		175	181	205
Appui administratif				
- Assistant - traitement des données	12	40	41	46
- Assistant - recherche d'information	12	35	36	41
- Secrétaire bilingue	12	-	-	43
- Secrétaire (mi-temps)		(3)	(3)	(3)
- Assistance temporaire		20	20	20
Total appui administratif		95	97	150
Voyages en mission		20	20	20
Frais de fonctionnement		40	42	45

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	330	340	420

(1) Mis à disposition par le gouvernement français

(2) Complément du traitement versé par le gouvernement français

(3) Rémunérés par la contribution CEE pour la fonction Observatoire

Frais de personnel et de fonctionnement

Le budget proposé pour 1996 comporte une hausse des frais de personnel et de fonctionnement. La hausse des coûts salariaux qui est intervenue est due à une hausse des charges sociales et des taxes, ainsi qu'à la hausse du coût de la vie. L'augmentation des frais de fonctionnement traduit le souci d'assurer un entretien satisfaisant et un renouvellement du matériel au CAR/PAP. En outre, ces coûts, tout comme les coûts salariaux devraient être augmentés en raison du taux de change défavorable.

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) Split, Croatie	AMME m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Experts/Personnel				
- Directeur	12	35	35	41
- Coordonnateur des projets pilotes	12	25	25	30
Total Experts/Personnel		60	60	71
Appui administratif				
- Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	18	18	21
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17	20
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17	20
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17	20
- Assistante administrative	12	17	17	20
- Commis aux finances	12	17	17	20
- Assistance temporaire		8	8	8
Total appui administratif		111	111	129
Voyages en mission		23	23	25
Frais de fonctionnement		76	76	81

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	270	270	306

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

(ix) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée

a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Objectif

Renforcer et coordonner les activités entreprises par les Parties contractantes pour la sauvegarde des ressources naturelles et des sites naturels de la zone de la mer Méditerranée, ainsi que pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel dans

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
- Aider les pays à choisir, créer et gérer des aires spécialement protégées de valeur écologique (consultants) (conformément à l'article 3.2a du Protocole ASP et du point 17(h) de la Déclaration de Gênes)	5	5	20
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée (contrat de sous-traitance)	20	20	10
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine (contrat de sous-traitance)	5	-	5
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée (contrat de sous-traitance - consultant)	10	10	5
- Aider les pays dans le domaine de la conservation de la biodiversité de l'écosystème méditerranéen	-	-	20
- Aider les pays à établir leur législation consacrée aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces (contrat de sous-traitance)	5	5	5
- Conservation d'autres espèces et écosystèmes menacés (contrat de sous-traitance - consultant) (conformément à l'article 3.2a du Protocole ASP et au point 17(e) de la Déclaration de Gênes)	10	5	-

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
<u>Stages de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces (14 stagiaires chaque année)</u>			
- Stages de formation sur la conservation du phoque moine des-tortues marines, des cétacés et sur al gestion des aires protégées	35	35	35
- Stages de formation sur la conservation du phoque moine des-tortues marines, des cétacés et de la végétation marine	35	-	-
<u>Réunions/séminaires</u>			
- Réunion des points focaux pour les aires spécialement protégées (ASP)	-	-	40
- Réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action, de chiffrer les populations de phoques moines en Méditerranée (conformément au plan d'action pour la gestion du phoque moine) (10-12 participants)	15	-	-
- Réunion d'experts sur les espèces menacées en Méditerranée (conformément à l'article 3-2b du Protocole ASP et du point 17 (e) de la Déclaration de Gênes (18-20 participants)	-	30	-

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	105	110	140*

* Un montant supplémentaire de 28.000 \$ E.U. est inscrit au budget 1996 pour le programme d'aménagement (

b) Préservation des sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)Objectif

Protéger les sites historiques côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée déjà identifiés par les Parties contra

<u>Activités</u>	Budget approuvé		Budget proposé
	1994	1995	1996
	(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
<u>Sites répertoriés sur la liste des 100 sites historiques de la Méditerranée</u>			
- Identifier et évaluer les activités de protection et de sauvegarde des sites de la liste	10	10	10
- Définition et finalisation de projets liés à la protection de sites historiques, y compris des mesures permanentes et d'urgence, en coopération avec les autorités locales	10	10	10
- Atelier sur l'établissement de plans de sauvegarde permanente et de restauration des sites historiques (15-18 participants)	-	-	-
- Atelier sur l'instauration de procédures de sauvegarde des sites historiques (15-18 participants)	15	15	15
<u>Assistance technique</u>			
- Evaluation de l'état de dégradation des sites historiques (consultants)	10	-	-
- Assistance aux pays dans l'évaluation des risques majeurs des sites historiques et dans la préparation de mesures préventives (contrats de sous-traitance)	10	10	10
<u>Formation/communication</u>			
- Atelier régional sur les outils et méthodes de gestion des sites historiques (15-18 participants)	15	15	15
- Atelier régional sur la dégradation de la pierre dans les sites historiques (15-18 participants)	15	-	-
- Elaboration et publication de fascicules sur la dégradation de la pierre	-	-	-
- Elaboration et publication de fascicules sur la protection des sites archéologiques sous-marins, et notamment des épaves	-	-	-

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	60	60	60

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP) Tunis, Tunisie	m/m	Budget approuvé		Budget proposé
		1994	1995	1996
		(000 \$ E.U.)		(000 \$ E.U.)
Experts/Personnel				
- Directeur	12	30 ⁽¹⁾	30 ⁽¹⁾	30 ⁽¹⁾
- Expert	12	15 ⁽¹⁾	15 ⁽¹⁾	15 ⁽¹⁾
- Expert	12	50	50	57
- Documentaliste	12	40	40	40
Total Experts/Personnel		135	135	142
Appui administratif				
- Assistante administrative	12	12	12	13
- Secrétaire bilingue	12	10	10	11
- Chauffeur	12	5	5	6
- Commis aux finances	12	(2)	(2)	(2)
- Préposé à l'entretien	12	(2)	(2)	(2)
- Gardien	12	(2)	(2)	(2)
Total appui administratif		27	27	30
Voyages en mission		20	20	23
Frais de fonctionnement		52	52	55

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	234	234	250

(1) Représente les fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte.

(2) Rémunéré par le pays hôte.

G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME

Conformément aux règles des Nations Unies concernant la création et la gestion des fonds d'affectation spéciale, les dépenses administratives et techniques encourues dans l'exécution des programmes et des projets financés par les fonds d'affectation spéciale sont remboursés au PNUE. Le montant du remboursement est calculé au taux standard approuvé par l'Assemblée générale (13%).

Ces coûts englobent les services administratifs fournis au Siège ou à l'Unité MED tels que la gestion des projets, l'administration du personnel, la comptabilité, la vérification intérieure et extérieure des comptes.

	1994	1995	1996
TOTAL MTF	671	684	684

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE PREVUES EN ESPECES/NATURE AUX PROJETS DU PAM DE LA PART DE PARTIES CONTRACTANTES ET D'ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES

Pays	1996 (\$ E.U.)
Croatie CAR/PAP	150
Italie Centre d'activités régionales de télédétection pour l'environnement (CAR/TDE)	615
Malte REMPEC	20
Tunisie CAR/ASP	70
Organisations des Nations Unies	
FAO MED POL	96
OMS MED POL	100
OMM MED POL	50
AIEA MED POL	98
UNESCO/COI MED POL	50

	1996 (000 ECU)
France	
REMPEC	40
CAR/PB	371
Ville de Marseille, Atelier du patrimoine	83
CE	
Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement	244

SOURCES DE FINANCEMENT

Le schéma suivant de sources de financement pour le budget-programme 1996 est proposé aux Parties contractantes:

	1996 (en \$ E.U.)
A. Recettes	
Contributions au Fonds d'affectation	4,042,500
Contribution volontaire de la CE	568,984
Contribution de contrepartie de la Grèce	400,000
Contribution de contrepartie du PNUÉ	50,000
Intérêts bancaires (estimatifs)	100,000
Montant, au 31 décembre 1995, des contributions non versées pour 1995 et les années précédentes (estimatif)	3,100,000
Total des recettes prévues	8,261,484
B. Engagements prévisionnels	
Engagements pour 1995 pour finir l'année (estimation)	400,000
Engagements proposés pour 1996	6,394,000
Total des engagements prévisionnels	6,794,000
C. Provision pour fonds de roulement	
	1,467,484

CONTRIBUTIONS PROPOSEES AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE POUR 1996 (en dollars E.U.)

Parties contractantes	%	1996
Albanie	0.07	2,830
Algerie	1.05	42,446
Bosnie-Herzegovine	0.30	12,128
Chypre	0.14	5,660
Croatie	0.97	39,212
CE	2.50	101,063
Egypte	0.49	19,808
France	37.97	1,534,937
Grèce	2.81	113,594
Israël	1.47	59,425
Italie	31.37	1,268,132
Liban	0.07	2,830
Libye	1.97	79,637
Malte	0.07	2,830
Monaco	0.07	2,830
Maroc	0.28	11,319
Slovénie	0.67	27,085
Espagne	14.99	605,971
Syrie	0.28	11,319
Tunisie	0.21	8,489
Turquie	2.25	90,956
Total partiel	100.00	4,042,500
CE contribution volontaire		568,984
Pays Hôte		400,000
Fonds Environnement PNUE		50,000
TOTAL		5,061,484

III NOUVELLES ACTIVITES PROPOSEES POUR 1996

JUSTIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITES

1. Etat de l'environnement méditerranéen/Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement

A la demande des Parties contractantes, une fonction d'"Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement" est mise en place par le CAR/PB dans le cadre du PAM, avec le soutien de la Commission européenne pour la phase préparatoire de trois ans (1993-1995).

Considérant l'intérêt de cette fonction et son utilité pour:

- l'incitation et l'assistance à la mise en place d'Observatoires nationaux,
- un trait d'union et un relais vis-à-vis des organisations ou programmes régionaux et internationaux (AEE, GRID, etc.)
- un lieu de confrontation des situations méditerranéennes et nationales au travers de synthèses sectorielles, d'indicateurs harmonisés et rapports sur l'état de l'environnement et du développement,
- l'intégration des informations environnementales dans les processus de décision et la vie publique, et
- le suivi et l'évaluation des activités relevant de l'Action MED 21,

il est nécessaire de développer cette fonction et de la renforcer dans le contexte du PAM comme outil d'aide à la décision en faveur d'un développement durable.

A cet effet, des ressources financières suffisantes seront nécessaires, dont une partie sera comprise dans le budget du PAM, au titre des mesures nouvelles et de renforcement des activités en cours. L'Unité de coordination et le CAR/PB feront les démarches nécessaires pour obtenir les financements complémentaires.

2. Elaboration et mise en oeuvre des politique de gestion des zones côtières

La Convention de Barcelone, actuellement en cours de révision, invite les Parties contractantes à assurer une planification intégrée du littoral tout en prenant en compte la protection de l'environnement.

D'autre part, lors de la Conférence de Tunis sur la mise en oeuvre d'Action 21 en Méditerranée, il a été décidé que, dans le cadre du PAM, il serait procédé à des échanges de compétences techniques en matière de stratégie de protection du littoral (y compris les PAC).

Il est proposé que, en 1996, avec l'appui du Secrétariat, les Parties contractantes passent en revue les stratégies suivies par les divers Etats méditerranéens pour assurer la protection du littoral par des moyens juridiques.

A l'issue de cet exercice commun, la réunion des Parties contractantes pourrait être saisie d'un rapport sur la situation actuelle en termes de protection du littoral et de propositions d'action.

3. Application effective de la législation et des mesures de lutte contre la pollution marine

Il existe, au plan international comme au plan national, un nombre considérable d'instruments juridiques, règlements et mesures régissant la lutte contre la pollution marine en Méditerranée. L'adoption de ces législations et de ces mesures, bien qu'extrêmement importante, n'est qu'un premier pas vers la maîtrise de la pollution marine.

Pour respecter pleinement cette législation et ces mesures, les Parties contractantes devraient avoir une infrastructure administrative adéquate, y compris des corps d'inspecteurs qui seraient habilités à évaluer le respect des instruments juridiques, réglementations et mesures, y compris aussi des institutions scientifiques/techniques capables d'évaluer l'état de l'environnement quant à la pollution.

La présente activité a pour objectif d'aider les Parties contractantes à l'application effective de la législation et des mesures grâce à des conseils sur l'infrastructure administrative, la formation dispensée à des corps d'inspecteurs pour qu'ils se familiarisent avec les dispositions et prescriptions de la législation et des mesures de même qu'avec les préalables scientifiques et techniques à l'application de celles-ci.

4. Etablissement d'inventaires des paysages et sites naturels

Dans le nouveau Plan d'action proposé aux Parties contractantes, les activités portant sur la conservation de la nature, des paysages et des sites figurent dans une nouvelle composante autonome. La protection et la gestion des sites marins et côtiers de valeur naturelle et historique, associées à une politique régionale et nationale vigoureuse de conservation du littoral, constituent les éléments fondamentaux qui contribueront notablement à la préservation du patrimoine méditerranéen et, partant, au développement durable de la région.

Pour réaliser le développement durable des zones marines et côtières de la Méditerranée, il convient dans un premier temps de dresser des inventaires des sites d'intérêt régional et national et des espèces menacées et/ou en voie d'extinction. Ces inventaires serviront de base à l'action, autrement dit ils permettront de préparer une évaluation de l'état de la diversité biologique en Méditerranée et constitueront la base de données sur les aires, sites et espèces pour lesquels une législation et un statut spécifiques et, par voie de conséquence, des plans de gestion, devront être formulés et appliqués.

5. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Convocation de la première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) pour préparer son programme et aborder les questions de son organisation.

6. Développement durable en Méditerranée

- Evaluation des activités existantes en matière de développement durable en Méditerranée et identification des priorités en vue du développement durable de la région

Conformément aux décisions des Parties contractantes qui visent à recentrer les activités du PAM avec pour objectif une meilleure prise en compte des défis du développement et de l'irréversibilité des impacts sur l'environnement méditerranéen et ses ressources, qui accordent la priorité à la gestion des régions côtières, au milieu marin et à ses ressources biologiques (Antalya, 1993), et compte tenu également des résultats de la Conférence méditerranéenne sur le développement durable (Tunis, 1994), il est impératif au préalable d'entreprendre une évaluation des activités existantes en matière de développement durable en Méditerranée et de définir des priorités et objectifs précis pour la prochaine décennie du PAM.

Par conséquent, pour répondre à cet objectif, il est proposé qu'un atelier soit organisé dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable.

- Elaboration d'un plan d'action pour le développement durable en Méditerranée

Sur la base du document MED 21 établi par la Conférence de Tunis et le Plan d'action pour la Méditerranée, il est proposé que les Parties contractantes s'engagent à élaborer un plan d'action incorporant des objectifs communs et concrets, notamment dans les trois domaines ci-après, jusqu'à présent pas ou peu couverts par le PAM:

- intégration de l'environnement dans le développement économique;
- intégration de l'environnement dans le développement urbain;
- gestion rationnelle des ressources naturelles - l'élaboration de ce plan se fera dans le cadre de la nouvelle Commission méditerranéenne du développement durable.

8. Activités d'aménagement côtier

L'expérience acquise par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) au cours des vingt années passées a montré que le Programme d'aménagement côtier (PAC) est une concrétisation réellement pragmatique du concept de développement durable.

La reconnaissance par les Parties contractantes de l'utilité du Programme d'aménagement côtier a été illustrée par la multiplication des projets de PAC qui en sont présentement au nombre de douze dans les divers pays méditerranéens.

Compte tenu du fait que les ressources financières que les Parties contractantes ont allouées à ces projets n'ont pas été suffisantes pour atteindre vraiment les objectifs ambitieux du nombre croissant de projets PAC, il importe d'augmenter notablement le montant des ressources financières affectées à ce programme.

En outre, la Déclaration de Tunis pour le développement durable en Méditerranée a confirmé l'importance qu'il y avait à adopter pour les zones côtières une approche de planification intégrée.

9. Assistance au pays pour la lutte contre la pollution marine

Des programmes appropriés de surveillance continue des teneurs en polluants constituent l'un des préalables à toute lutte antipollution. Les données recueillies par le biais de ces programmes de surveillance peuvent servir à déterminer les tendances spatiales et temporelles, à évaluer les risques sanitaires et à apprécier dans quelle mesure la législation et les mesures concernant la pollution marine sont effectivement respectées.

La présente activité a pour objectif d'aider à améliorer les programmes de surveillance grâce à l'octroi d'instruments d'analyse, de produits chimiques, de verrerie et autre matériel, grâce aussi à l'organisation d'une formation individuelle et collective ainsi que d'un programme d'assurance qualité des données.

10. Assurance technique aux pays pour la préparation de projets (FEM, PNUD, etc.)

Le nombre existant d'institutions financières internationales (Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Commission européenne, Banque arabe pour le développement, Banque islamique de développement, etc.) offre aux pays en développement toute une gamme de possibilités pour présenter des projets éligibles à un appui financier considérable.

La préparation de ces propositions de projet est une tâche très complexe et un certain nombre de pays en développement ont besoin d'une assistance technique pour les établir correctement.

La présente activité a pour objectif de fournir l'assistance technique en question aux pays en développement par l'entremise du Secrétariat.

11. Information et participation du public

La prise de conscience des problèmes de l'environnement parmi la population des Etats riverains de la Méditerranée est essentielle au soutien de la politique de développement durable et de protection du milieu dans la région.

Les fonds proposés seront principalement affectés au soutien de campagnes de sensibilisation à l'environnement et de programmes éducatifs aux niveaux régional et national, l'accent étant notamment mis sur la nécessité de répondre aux besoins urgents des pays méditerranéens en développement. Ce soutien sera étendu aux ONG méditerranéennes qualifiées qui favorisent ces objectifs.

BUDGET PROPOSE POUR LES ACTIVITES DEVANT ETRE FINANCEES PAR LE FONDS D'AFFECTION SPECIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE

COMPOSANTE	1996 (en \$ E.U.)
- Etat de l'environnement méditerranéen/Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (MEDO)	70,000
- Elaboration et mise en oeuvre de politiques de gestion des zones côtières	60,000
- Application effective de la législation et des mesures en matière de lutte antipollution	65,000
- Etablissement d'inventaires des paysages et sites naturels	55,000
- Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable	64,000
Total partiel	314,000
Coûts d'appui au programme (13% Fonds d'affectation)	40,820
Total	354,820

SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES AFIN D'INCLURE DE NOUVELLES ACTIVITES POUR 1996

Le schéma suivant de sources de financement pour le budget-programme 1996 est proposé aux Parties contractantes:

	1996 (en \$ E.U.)
A. Recettes	
Contributions au Fonds d'affectation	4,406,325
Contribution volontaire de la CE	559,888
Contribution de contrepartie de la Grèce	400,000
Contribution de contrepartie du PNUE	50,000
Intérêts bancaires (estimatifs)	100,000
Montant, au 31 décembre 1995, des contributions non versées pour 1995 et les années précédentes (estimatif)	3,100,000
Total des recettes prévues	8,616,213
B. Engagements prévisionnels	
Engagements pour 1995 pour finir l'année (estimation)	400,000
Engagements proposés pour 1996	6,748,729
Total des engagements prévisionnels	7,148,729
C. Provision pour fonds de roulement	
	1,467,484

CONTRIBUTIONS PROPOSEES AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE POUR 1996 (INCLUANT UNE AUGMENTATION DE 9% POUR FINANCER DE NOUVELLES ACTIVITES)

Parties contractantes	%	1996 (en \$ E.U.)	Total 1996 (incluant augm. de 9%)
Albanie	0.07	2,830	3,084
Algerie	1.05	42,446	46,266
Bosnia-Herzegovine	0.30	12,128	13,219
Chypre	0.14	5,660	6,169
Croatie	0.97	39,212	42,741
CE	2.50	101,063	110,159
Egypte	0.49	19,808	21,591
France	37.97	1,534,937	1,673,082
Grèce	2.81	113,594	123,818
Israël	1.47	59,425	64,773
Italie	31.37	1,268,132	1,382,264
Liban	0.07	2,830	3,084
Libye	1.97	79,637	86,805
Malte	0.07	2,830	3,084
Monaco	0.07	2,830	3,084
Maroc	0.28	11,319	12,338
Slovénie	0.67	27,085	29,522
Espagne	14.99	605,971	660,508
Syrie	0.28	11,319	12,338
Tunisie	0.21	8,489	9,253
Turquie	2.25	90,956	99,143
Total partiel	100.00	4,042,500	4,406,325
CE contribution volontaire		568,984	559,888
Pays Hôte		400,000	400,000
Fonds Environnement PNUE		50,000	50,000
TOTAL		5,061,484	5,416,213

BUDGET PROPOSE POUR LES ACTIVITES DEVANT ETRE FINANCEES PAR DES SOURCES EXTERIEURES

COMPOSANTE	1996 (en \$ E.U.)
- Développement durable en Méditerranée	
- Evaluation des activités existantes en matière de développement durable en Méditerranée	100,000
- Identification des priorités pour le développement durable en Méditerranée	120,000
- Préparation d'un plan d'action pour le développement durable en Méditerranée	230,000
- Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (MEDO)	200,000
- Activités d'aménagement côtier	200,000
- Assistance aux pays pour la lutte contre la pollution marine	150,000
- Assistance technique aux pays pour la préparation de propositions de projet (FEM, PNUD, etc.)	100,000
- Information et participation du public	200,000
Total partiel	1,300,000
Coûts d'appui au programme (13% Fonds d'affectation)	169,000
Total	1,469,000